

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Location des terrains communaux de THEZILLIEU

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Maria GUILLERMET, Bernard CORTINOVIS

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants

Monsieur le Maire rappelle que des terrains communaux seront loués par des exploitants agricoles durant la saison 2021.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2021, la redevance comme suit, selon l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2020, une hausse de 0.55 % par rapport à l'an passé, soit :

- Les terrains de classe 2 : 50.76 € l'hectare
- Les terrains de classe 3 : 49.81 € l'hectare
- Les terrains de classe 4 : 43.96 € l'hectare.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **PROPOSE** de retenir les locations ci-dessous dont le montant sera versé dans la Caisse du Receveur Municipal.

- **DECIDE** les locations suivantes :

Parcelle VA 38 de 24 a 55 ca « Caronnière » classe 4

TOTAL : 24 a 55 ca

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d’Hauteville, louée à Monsieur **GRIOT Bernard** pour un montant annuel de 10,79 euros.

Parcelle WZ 21 de 45 a 35 ca « les Verchères » classe 3

Parcelle VP 19 de 59 a 12 ca « la Claita » classe 2

TOTAL : 1 ha 04 a 47 ca

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d’Hauteville, louées à Monsieur **TAVEL Philippe** pour un montant annuel de 52,60 euros.

Parcelle WB 52 de 2 ha 59 a 18 ca « Les Devins » classe 4

TOTAL : 2 ha 59 a 18 ca

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d’Hauteville, louée à Monsieur **VAROUX Guillaume** pour un montant annuel de 113,93 euros.

Un bail sera consenti pour une durée d’un an à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu’au 31 octobre 2021.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les baux correspondants et procéder à l’encaissement des loyers.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

